

Régie de l'énergie - Dossier R-3998-2017

Révision demandée par Gaz Métro à l'encontre des paragraphes 91-92 et 248 (partie) de la décision D-2016-191 rendue au dossier R-3970-2016 sur la cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3998-2017

EN RÉVISION DU DOSSIER R-3970-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

RÉVISION ET SURSIS DEMANDÉS PAR  
GAZ MÉTRO  
À L'ENCONTRE DES PARAGRAPHERS 91-92  
ET 248 (PARTIE) DE LA DÉCISION D-2016-  
191 RENDUE AU DOSSIER R-3970-2016  
SUR LA CAUSE TARIFAIRE 2016-2017 DE  
GAZ MÉTRO

---

GAZ MÉTRO

Demanderesse en révision  
Demanderesse en première instance

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) et  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes en révision  
Intervenantes en première instance

---

**ARGUMENTATION SUR LA DEMANDE DE RÉVISION ET LA DEMANDE DE SURSIS LOGÉES PAR GAZ  
MÉTRO À L'ENCONTRE DES PARAGRAPHERS 91-92 ET 248 (PARTIE) DE LA DÉCISION D-2016-191**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Préparé pour :  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 21 février 2017

*Régie de l'énergie - Dossier R-3998-2017*

*Révision demandée par Gaz Métro à l'encontre des paragraphes 91-92 et 248 (partie) de la décision D-2016-191 rendue au dossier R-3970-2016 sur la cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro*

---

---

*Argumentation sur la demande de révision et la demande de sursis logées par Gaz Métro à l'encontre des paragraphes 91-92 et 248 (partie) de la décision D-2016-191*

*M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur*

*Stratégies Énergétiques – Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA)*